



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABOGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 997-2012**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2016 et qu'il est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 2 novembre 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau, avocate